

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/05/03-22-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 3 mai 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant que la création du présent prix de thèse est en l'honneur du Professeur Carine NOURRY ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'Ecole Universitaire de Recherche permettant au laboratoire d'Aix-Marseille School of Economics (AMSE) de récompenser et promouvoir un(e) jeune docteur en économie ayant effectué sa thèse en France ;

Considérant qu'il est proposé que ce prix, d'un montant de 3 000 euros, soit attribué chaque année pour une durée de six ans ;

DECIDE :

OBJET : Création d'un prix de thèse
« Carine NOURRY » (Aix-Marseille School of Economics)

Le Conseil d'administration approuve la création du prix de thèse « Carine NOURRY » d'un montant annuel de 3 000 euros, pour une durée de six ans, à compter de la présente année universitaire, afin de récompenser et promouvoir un jeune docteur en économie ayant effectué sa thèse en France.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 3 mai 2022,


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

